

Mémoire du Mouvement Desjardins

Projet de loi n° 34

Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

Présenté à la Commission de l'aménagement du territoire
Assemblée nationale du Québec

Février 2012

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	1
Coopérer pour créer l'avenir	1
2. BREF PORTRAIT DE L'ENGAGEMENT DU MOUVEMENT DESJARDINS	2
Coopérer avec les collectivités.....	2
▪ par son soutien à l'éducation	2
▪ par sa présence sur l'ensemble du territoire	3
▪ par son soutien au développement des collectivités	4
▪ par ses partenariats nationaux structurants	6
3. REGARD SUR LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	7
Coopérer pour évoluer	7
4. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI N° 34, LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES	10
Coopérer pour valoriser les richesses humaines et naturelles.....	10
5. PROPOSITIONS DE COLLABORATION ET CONDITIONS FAVORABLES	11
Coopérer pour créer la prospérité durable.....	11
6. CONCLUSION	15
Coopérer pour maintenir la vitalité des collectivités.....	15

1. INTRODUCTION

Coopérer pour créer l'avenir

Depuis plus de 110 ans déjà, le Mouvement Desjardins, 1^{er} groupe financier au Québec, est un partenaire incontournable du développement de la société québécoise dans laquelle il est fondamentalement enraciné. Son réseau tout comme ses produits et services répondent aux besoins de ses membres et de leurs milieux afin de soutenir durablement la prospérité collective.

En cette année internationale des coopératives, il est important de souligner que la nature coopérative du Mouvement Desjardins est la pierre d'assise de son engagement qui s'inscrit dans ses valeurs que sont la solidarité avec le milieu, l'engagement personnel, l'action démocratique et l'argent mis au service des gens.

Non seulement sa structure démocratique légitime-t-elle sa contribution au présent exercice mais encore lui permet-elle de soutenir adéquatement les dynamismes locaux dans le respect de leurs particularités puisque ses membres et ses dirigeants élus les plus impliqués sont ceux-là mêmes qui y contribuent le plus activement.

Depuis sa fondation, le Mouvement Desjardins s'est adapté à l'évolution de la société québécoise et sa capacité d'innovation en ce sens illustre clairement la force de la coopération. Aujourd'hui, le réseau des caisses du Mouvement Desjardins doit, lui aussi, relever le défi de l'occupation et de la vitalité des territoires. En effet, l'évolution sociodémographique tout comme l'évolution des besoins et des modes de consommation amènent le Mouvement à adapter son réseau de distribution et revoir ses services et pratiques commerciales dans un esprit d'équité et de solidarité. Pour cela, il mise sur un partenariat structurant avec les collectivités locales tout comme avec les instances régionales et nationales ainsi que sur les technologies de l'information.

Les recommandations du présent document se veulent donc constructives et s'inscrivent dans la perspective d'un appui stratégique à une démarche essentielle pour l'avenir du Québec.

2. BREF PORTRAIT DE L'ENGAGEMENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Coopérer avec les collectivités

Dès la fondation de la première caisse, le 6 décembre 1900, ses fondateurs entendaient donner à leur communauté un instrument d'organisation socio-économique grâce à un nouveau modèle d'entreprise. Celui-ci, la coopérative d'épargne et de crédit, devait permettre aux moins nantis de devenir leur propre banquier. Les collectivités locales s'approprièrent si bien ce levier de développement que les caisses se multiplièrent au même rythme que les villages apparaissaient. Ainsi, en 1944, on dénombre 877 caisses populaires réparties sur l'ensemble de l'écoumène québécois. Dès lors, les caisses populaires Desjardins font partie intégrante du paysage. Au cœur des villages, entre l'église et l'école, tout près du magasin général, on trouve la caisse populaire devenue symbole de fierté puisqu'elle représente la prise en charge de la communauté par ses membres.

L'engagement du Mouvement Desjardins dépasse donc largement les limites de l'offre de services financiers. Plus particulièrement, le Mouvement Desjardins se distingue :

- **par son soutien à l'éducation**

Convaincues de l'importance de l'autonomisation des membres et des collectivités, les caisses ont toujours investi dans leur éducation. Les lettres patentes de la première caisse font état de son mandat d'éducation économique et financière de ses membres mais aussi de ses dirigeants. C'est ainsi que depuis plus d'un siècle, la formation dispensée aux dizaines de milliers de dirigeants élus des caisses Desjardins leur a permis de prendre des décisions éclairées pour l'avenir de leur caisse. Plus encore, les connaissances économiques et financières ainsi acquises ont favorisé leur réussite professionnelle et leur engagement citoyen, renforçant de ce fait la solidarité collective et l'ancrage dans une société plus démocratique et participative. En ce sens, le Mouvement Desjardins a été, et continue d'être, une université populaire pour les milliers de dirigeants et leaders des communautés locales.

Dans la même veine, dès 1907, Alphonse Desjardins crée officiellement les premières caisses scolaires dans des écoles de Lévis afin de rendre les jeunes autonomes et responsables ainsi que de les intéresser aux valeurs de la coopération. Aujourd'hui, près de 1 100 écoles primaires au Québec et en Ontario ont une caisse scolaire active et plus de 100 000 jeunes continuent d'y déposer leurs épargnes, créant une habitude de sécurité financière à long terme.

Mais le réseau des caisses voit plus loin encore et veut favoriser l'éducation générale. Ainsi, au cours des 40 dernières années, la Fondation Desjardins a distribué 12 millions de dollars à quelque 9 300 jeunes. Le Mouvement a aussi

participé à de nombreuses initiatives telles que la création des centres de formation en entreprise en recyclage (CFER), l'école de la coopération, les coopératives jeunesse de services, etc.

Enfin, la mise en œuvre du programme Coopmoi en 2011 renforce l'action du Mouvement Desjardins sur les plans de l'éducation et de la coopération. Pour ce faire, c'est 1 % des excédents financiers de l'ensemble du Mouvement Desjardins qui sont versés à ce programme qui se décline en une multitude d'initiatives visant, entre autres, à parfaire les connaissances des membres et clients en matière de finances personnelles, à encourager la formation en entreprise et la relève et à revitaliser la caisse scolaire et la caisse étudiante, afin de leur permettre d'accentuer leur rôle éducatif auprès des jeunes.

■ **par sa présence sur l'ensemble du territoire**

Alors que la dévitalisation amène la fermeture des épiceries de village, des stations-service et des bureaux de poste, les caisses Desjardins tentent de maintenir des services tant que cela est possible. L'étendue de son réseau de distribution est exceptionnelle. On compte encore aujourd'hui près de 400 caisses, 874 centres de services, 43 centres financiers aux entreprises et 2 487 guichets automatiques. Dans les 714 municipalités ayant une population de moins de 3 000 habitants, Desjardins est 26 fois plus présent que toutes les banques réunies, soit 499 points d'accès Desjardins versus 18 pour toutes les banques.

Dès 2001, le Mouvement s'est doté d'une politique de déconcentration des activités en région de la Fédération et des filiales. Cette politique vise à ce qu'une réflexion soit faite en tout temps pour déterminer si des activités a priori envisagées dans les grands centres urbains peuvent être décentralisées dans les régions. Un exemple éloquent¹ de l'application de cette politique est le regroupement, en 2002, des opérations de gestion des prêts étudiants dans un centre unique situé à Gaspé, une région en dévitalisation. Une injection locale de 3 022 649 \$ a permis de créer une centaine d'emplois. Une étude réalisée par la Chaire Bombardier en gestion de la marque de l'Université de Sherbrooke démontrait, en 2007, que l'activité du Centre de services aux étudiants du Mouvement Desjardins de Gaspé a eu un effet multiplicateur sur l'économie locale, générant plus de 35 emplois indirects.

De plus, depuis 2007, à la suite d'un projet pilote mis de l'avant par l'Administration régionale Kativik, le Centre local de développement, la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec et la Caisse d'économie solidaire Desjardins, les 14 communautés du Nunavik bénéficient des services financiers de Desjardins. Au 31 décembre 2010, on y comptait 2 517 membres particuliers et 60 organisations membres. Six des 14 villages sont servis par 7 employés bilingues ou trilingues. Nos services en ligne viennent compléter l'accès aux services financiers au nord du 55^e parallèle.

¹ Cet exemple a d'ailleurs été cité par l'OCDE en 2010 dans son examen des politiques rurales au Québec.

Avec le développement des technologies de l'information, les marchés n'ont plus de frontières, les règles financières internationales se resserrent, les habitudes de consommation se modifient profondément et rapidement. Les caisses Desjardins doivent donc s'adapter à ces nouvelles réalités tout en maintenant l'accessibilité à ses produits et services ainsi que les relations de proximité avec ses membres. Elles n'ont pas craint d'innover et pour ce faire se sont associées aux collectivités tout en misant sur les technologies de l'information.

■ **par son soutien au développement des collectivités**

Tout d'abord localement, les Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de chaque caisse permettent de soutenir financièrement des projets collectifs locaux structurants. Ces fonds se distinguent des dons et commandites car ils constituent une ristourne² collective. En effet, ils proviennent des excédents réalisés par la coopérative. Collectivement, les membres renoncent à une part de leur ristourne individuelle pour l'investir dans leur collectivité. En 2010, c'est 25,8 M \$ qui ont été investis dans des projets collectifs locaux par les FADM. Ces contributions constituent très souvent la part du milieu requise par les programmes gouvernementaux. Elles ont aussi souvent complété les projets financés par les Pactes ruraux³ et donc priorisés par le milieu, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité. Ces contributions ont donc un effet levier très important pour les collectivités rurales qui sont souvent bien loin des grandes entreprises qui pourraient les financer et ne représentent souvent pas un marché suffisamment important pour que celles-ci se sentent interpellées. Les FADM s'avèrent indispensables au développement local et font des caisses des partenaires incontournables des leaders locaux. Ces fonds viennent compléter les budgets locaux, régionaux et provinciaux alloués aux dons et commandites qui s'élevaient en 2010 à 79,6 M\$.

Le Mouvement Desjardins offre aussi une gamme de services et de produits qui soutiennent très concrètement le développement des collectivités locales, tels ceux offerts par les centres financiers aux entreprises. Ainsi, partout au Québec, plus de 1 000 directeurs de comptes et conseillers spécialisés accompagnent les entrepreneurs dans chaque étape de la vie de leur entreprise, que ce soit en phase de démarrage, de croissance ou de transfert.

Le Mouvement Desjardins se distingue par sa présence en milieu rural avec de loin la plus importante équipe de directeurs de comptes spécialisés en agriculture parmi les institutions financières, ainsi que des directeurs de comptes dédiés aux entreprises

² La ristourne est un des mécanismes qui assure au membre de payer le juste prix et de partager les résultats positifs entre tous les membres. En effet, elle provient des excédents de la caisse et le montant versé à chaque membre dépend directement du volume d'affaires qu'il fait avec sa caisse au cours de l'année.

³ De 2002 à 2010, la contribution totale des caisses locales aux projets des Pactes ruraux s'élevait à 77 M \$, la plus importante contribution de source non gouvernementale.

agroalimentaires, aux secteurs de la foresterie et des pêches. L'engagement de Desjardins envers ces secteurs économiques dépasse largement les limites de l'offre de services financiers, notamment par le maillage avec les divers intervenants de l'industrie et des services gouvernementaux.

Les produits de solidarité d'aide à l'entrepreneuriat comme le Microcrédit Desjardins aux entreprises et CRÉAVENIR sont là pour répondre aux besoins financiers et techniques des travailleurs autonomes et des micro-entrepreneurs. L'accompagnement est assuré en partenariat avec les Centres locaux de développement (CLD) pour les jeunes entrepreneurs de CRÉAVENIR et avec les membres du Regroupement québécois du crédit communautaire pour Microcrédit Desjardins aux entreprises. Le gouvernement du Québec a d'ailleurs démontré sa confiance dans les compétences de ces acteurs locaux et régionaux dans le cadre de sa nouvelle stratégie de l'entrepreneuriat et avec raison car leurs interventions sont une clef du succès. De 2008 à 2010, ce sont 1 791 275 \$ qui ont soutenu les projets de 155 jeunes avec CRÉAVENIR alors que le Microcrédit Desjardins aux entreprises avait permis de créer ou maintenir 663 emplois.

Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) participe aussi étroitement à l'essor des régions ressources en injectant du capital de risque dans des coopératives et des PME tout en leur offrant une expertise conseil de proximité. La force de la solidarité des quelque 110 000 actionnaires a permis, uniquement en 2010, de soutenir des projets d'acquisitions stratégiques, plus particulièrement de transfert d'entreprises, pour près de 85 M\$. Plus spécifiquement, un programme favorise le transfert d'entreprises à des coopératives de travailleurs afin de conserver leur ancrage dans le milieu et éviter la délocalisation.

CRCD s'est aussi associé au gouvernement du Québec et au Fonds de solidarité FTQ pour créer, en 2010, le *Fonds d'investissement pour la relève agricole*⁴ (FIRA) afin de soutenir la pérennité des entreprises agricoles en encourageant la nouvelle génération à prendre la relève. De plus, tout récemment, le Mouvement Desjardins s'est associé à la Caisse de dépôt et placement du Québec, à la Fédération des chambres de commerce du Québec et à la Fondation de l'entrepreneurship dans la mise sur pied de *Québec Initiative* qui offrira des prêts d'honneur, un accompagnement technique et du mentorat à la relève entrepreneuriale.

Notons enfin les Fonds d'entraide Desjardins, seule offre de microcrédit personnel au Québec, qui, là encore, est l'occasion de reconnaître l'expertise locale puisqu'il est rendu possible par un partenariat entre le Mouvement Desjardins et des organismes de consultation budgétaire bien implantés dans leur milieu, essentiellement des associations coopératives en économie familiale (ACEF). De 2001 à 2010, 4 509 personnes ont bénéficié de prêts totalisant 2 583 689 \$ qui leur ont permis de faire face à leurs obligations financières à un moment difficile de leur vie et de réintégrer par la suite les marchés financiers traditionnels.

⁴ La contribution de chacun des partenaires s'élève à 25 M \$.

■ par ses partenariats nationaux structurants

Le Mouvement Desjardins est profondément convaincu de la force de la concertation et soutient les actions locales des caisses par l'établissement de partenariats nationaux. C'est ainsi qu'il compte parmi les membres fondateurs de Solidarité rurale du Québec (SRQ) ainsi que parmi les vingt signataires de la Déclaration de Shawinigan par laquelle il s'engage à poursuivre leur mobilisation sur l'avenir des territoires et à arrimer leurs actions. Cet engagement n'est pas resté lettre morte puisque, entre autres, depuis le 22 avril 2010, le Mouvement Desjardins a formé un comité de liaison avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et entretient des relations continues avec l'Association des centres locaux de développement du Québec (ACLDQ). En ce qui a trait à la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité, outre le soutien financier des caisses aux projets des pactes ruraux et de plusieurs laboratoires ruraux, le Mouvement Desjardins a participé assidûment aux travaux du Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires.

Préoccupé par la santé et l'éducation financière de ses membres, le Mouvement Desjardins a aussi mis sur pied, depuis plus de quinze ans, une table d'échanges avec les associations de consommateurs qui lui permet de mieux comprendre les besoins des personnes en difficulté financière, les problèmes spécifiques aux municipalités dévitalisées tout comme ceux des milieux urbains.

Si les liens entre le Mouvement Desjardins et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) datent de la fondation de celui-ci, il est intéressant de noter que certaines collaborations ont porté des fruits tellement structurants que le gouvernement du Québec continue de soutenir ces initiatives. Par exemple, la nouvelle stratégie québécoise de l'entrepreneuriat tout comme le plan d'action qui accompagne le présent projet de loi prévoient, à bon escient, le renouvellement de *l'Entente de partenariat relativement au développement des coopératives*. En effet, les résultats concrets des huit dernières années sont éloquentes. Les quelque 1 500 coopératives qui ont été accompagnées au démarrage ou en consolidation ont permis de créer ou de conserver plus de 3 000 emplois qui ne risquent pas d'être délocalisés puisque les coopératives sont contrôlées par leur collectivité d'ancrage. Si l'on considère en outre que le taux de survie des coopératives s'établit environ au double de celui des entreprises québécoises⁵, ces emplois contribuent à la prospérité durable de leur milieu. Pensons par exemple aux coopératives forestières et agricoles qui assurent une certaine stabilité dans ces secteurs. De plus, la convergence des intérêts collectifs entre le CQCM et le Mouvement Desjardins a contribué à la formation d'un groupe de travail multisectoriel sur les services de proximité dans les petites collectivités.

⁵ MDEIE : Après 10 ans, 44,3 % des coopératives sont toujours actives contre 19,5 % pour l'ensemble des entreprises québécoises.

Membre du Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives (CIRIEC-Canada), le Mouvement Desjardins démontre son intérêt et son soutien au développement ainsi qu'au transfert des connaissances sur toutes les formes collectives d'entreprises et d'activités économiques orientées vers l'intérêt général ou collectif. Le rayon d'étude est vaste puisqu'il touche ainsi l'ensemble des structures et composantes des économies associative, communautaire, coopérative, mutualiste et parapublique.

Enfin, depuis sa fondation en 1993, les travaux de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue visent à enrichir l'expertise sur les stratégies de revitalisation des petites collectivités. Pour ce faire, elle a privilégié une approche en synergie avec le milieu et veille à diffuser largement les résultats de ses recherches.

Parce qu'il est porté par la volonté de ses 5,8 millions de membres, l'engagement du Mouvement Desjardins envers les collectivités québécoises est donc pluriel, évolutif, inclusif et durable. Il en fait un partenaire privilégié pour les collectivités et la société québécoises.

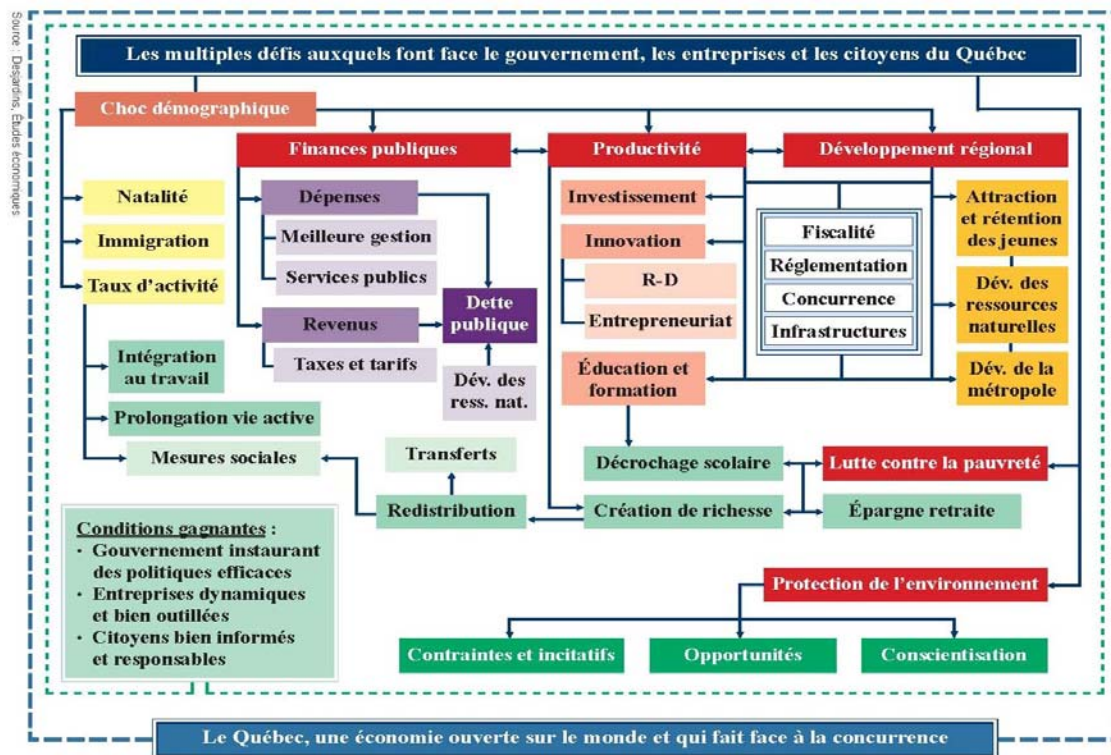
3. REGARD SUR LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Coopérer pour évoluer

La dernière décennie, et plus particulièrement la dernière année, ont été propices à la réflexion sur les défis économiques du XXI^e siècle non seulement dans la plupart des pays industrialisés mais aussi dans les pays en émergence. Le Québec ne fait pas exception et le gouvernement du Québec est déjà passé à l'action au cours des deux dernières années avec l'introduction de mesures structurantes dont le présent projet de loi fait partie. Il cherche ainsi à solutionner les nombreux défis et enjeux auxquels le Québec et ses collectivités sont confrontés.

Or, le Mouvement Desjardins fait face aux mêmes défis que la société québécoise dans laquelle il est profondément ancré. C'est pourquoi, les Études économiques du Mouvement Desjardins, en collaboration avec le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), ont produit un document sur les enjeux à relever et les opportunités à saisir dans le cadre d'une prospérité durable pour le Québec⁶. Le tableau suivant illustre clairement les multiples défis qui se dressent devant la société québécoise.

⁶ *Le défi de la prospérité durable : pour un avenir meilleur au Québec*. Les enjeux à relever et les opportunités à saisir: identification, priorisation et choix des leviers. Desjardins Études économiques. Avril 2011.



Le défi majeur que le Québec devra relever est l'adaptation au choc démographique dont les effets sur le marché du travail, sur l'économie et sur les finances publiques sont inéluctables. Dans ce contexte, pour maintenir la qualité et le niveau de vie actuels, il faut miser sur les ressources humaines et donc favoriser la formation ainsi que lutter contre la pauvreté. Il faut aussi investir dans le capital physique et donc protéger l'environnement et développer toutes les régions. Ces investissements publics et privés seront rendus possibles par l'assainissement des finances publiques et l'amélioration de la productivité.

Si la mise en œuvre de ces priorités d'action prend des couleurs bien différentes selon les territoires, qu'ils soient urbains, périurbains, rurbains ou ruraux, elle pose toujours une question d'accessibilité équitable et pérenne :

- l'accès équitable et pérenne à des services de base tels que la santé, l'éducation, la formation et l'information, le soutien à l'entrepreneuriat et tout autre service de proximité;
- l'accès équitable aux lieux par des infrastructures routières, ferroviaires, maritimes et aériennes, des services de transport collectif et des réseaux efficaces de télécommunications;
- l'accès équitable aux différents types de financement adaptés aux besoins des entreprises et des personnes;
- l'accès aux ressources naturelles dans une optique de développement durable.

Cette question d'accessibilité équitable et pérenne est aussi au cœur des préoccupations du Mouvement Desjardins alors que les modifications sociodémographiques et territoriales conjuguées à l'évolution des besoins et des modes de consommation l'ont amené à adapter son réseau de distribution et revoir ses services et pratiques commerciales.

Or, les changements sont rapides et drastiques et commandent une adaptation à leur mesure. Par exemple, aujourd'hui, la plupart des transactions peuvent se faire à partir de chez-soi et ne nécessitent plus de se déplacer vers un point de service. En fait, 9 transactions sur 10 sont réalisées ailleurs qu'au comptoir d'une caisse. On enregistre déjà plus de **34 millions** de transactions sur téléphones intelligents depuis leur lancement à l'automne 2010. De plus, au cours des 10 dernières années, nos travaux démontrent que :

- les transactions faites par Internet ont crû de 2200 %;
- la fréquentation au comptoir des caisses a baissé de 32 %;
- les transactions aux guichets automatiques ont baissé de 23 %;
- l'utilisation des terminaux au point de vente a augmenté de 35 %.

La concomitance de ces multiples changements peut être perçue comme un facteur aggravant mais il est aussi possible de les mettre à profit pour améliorer à la fois les services et la rentabilité de la caisse, indispensables à la continuité de ses opérations. En effet, en se tournant résolument vers les technologies de l'information, le Mouvement Desjardins redéfinit avec ses membres les notions de proximité et d'accessibilité. Pensons par exemple aux conseillers en financement hypothécaire qui se déplacent à domicile, à la centrale téléphonique ouverte en tout temps et aux fonctionnalités transactionnelles pour les téléphones intelligents. Mentionnons également que le site Internet de Desjardins est le plus utilisé au Québec et qu'il offrira bientôt des services à forte valeur ajoutée, tel le conseiller virtuel.

Conscient de l'importance des relations de personnes à personnes ainsi que de l'accès physique à des services financiers de base, le Mouvement Desjardins expérimente des solutions pour répondre aux besoins des collectivités rurales sous diverses formes dans des caisses laboratoires. Pour ce faire, les membres et clients ont été consultés et de grandes tendances se dégagent :

- 76 % d'entre eux considèrent que les heures d'ouverture sont plus importantes que la distance à parcourir.
- Dans seulement 15 % des cas, les personnes qui se présentent au comptoir d'une caisse y obtiennent des services souvent accessibles par d'autres moyens.

En outre, il développe des partenariats avec les organismes et intervenants locaux. Par exemple, le partage d'une ressource et des locaux avec la municipalité est expérimenté dans l'un de nos points de service. Les services ont été améliorés par l'augmentation des heures d'ouverture tout en conservant la majorité des transactions effectuées traditionnellement au comptoir. Un centre libre-service fait aussi l'objet d'un laboratoire. Il s'agit d'un kiosque muni d'un guichet automatique et d'un bureau mettant un ordinateur au service de la clientèle et permettant de profiter des services Accès D et d'une ligne téléphonique en mode visuel par le biais d'un écran permettant un lien direct avec un employé du siège social pendant les heures d'ouverture de la caisse. Ce dernier modèle est particulièrement intéressant puisqu'il pourrait ouvrir des pistes de collaboration et de partage d'infrastructures avec d'autres partenaires.

Ainsi, des solutions avant-gardistes sont présentement à l'essai. Parce que la force du Mouvement est sa capacité de s'adapter à la fois globalement et localement grâce à l'action de chacune des caisses dans son milieu, les modèles expérimentés pourront par la suite prendre la couleur de leur collectivité tout en améliorant les interrelations entre les caisses et donc les services sur l'ensemble du territoire. Ces laboratoires sont une confirmation de plus de l'engagement des caisses dans leurs milieux puisqu'ils sont réalisés dans le cadre d'un partenariat structurant avec les organisations de développement local et régional, et plus particulièrement avec le milieu municipal. Ils sont aussi l'occasion de rappeler que si la caisse se doit de rester ancrée dans sa communauté, la communauté se doit elle aussi de rester au cœur de sa caisse grâce à des membres qui participent à sa rentabilité plutôt que de confier leurs épargnes à des concurrents internationaux et virtuels qui ne contribuent pas au dynamisme local.

4. COMMENTAIRES SUR LE PROJET DE LOI N° 34, LA STRATÉGIE ET LE PLAN D'ACTION POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Coopérer pour valoriser les richesses humaines et naturelles

Le Mouvement Desjardins se réjouit du dépôt du projet de loi n° 34, *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* dont les objectifs rejoignent ceux que le Mouvement s'est donné. Plus particulièrement, à titre d'acteur socio-économique local, il apprécie les principes sur lesquels doit s'appuyer la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, tel que prévu à l'article 5.

La *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016* ainsi que le plan d'actions gouvernementales 2011-2013 qui l'accompagne reflètent non seulement ces principes mais répondent aussi adéquatement aux enjeux identifiés par les Études économiques Desjardins. Ceux-ci sont, de plus, bien complétés par la nouvelle *Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat*.

Il est important de souligner qu'avec l'ensemble de ces documents, le gouvernement du Québec établit les principes qui guident son action et la concrétisent. Dans la foulée, il positionne plus clairement le rôle des différents acteurs et reconnaît leur importance dans la mobilisation et le soutien au développement. Le Mouvement Desjardins est heureux de constater la confiance renouvelée envers ses partenaires privilégiés que sont les élus municipaux comme ceux des Premières nations ainsi que les CLD.

Enfin, plusieurs des orientations et des actions proposées apparaissent au Mouvement Desjardins comme autant d'opportunités de développement que ses différentes composantes pourront soutenir dans les limites de leur champ d'action.

Parce que le projet de loi n° 34, *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* vise à contribuer à la mise en valeur des potentiels territoriaux dans une perspective de développement durable en s'appuyant sur notre plus grande richesse, soit le dynamisme et le savoir-faire collectif;

Parce qu'à titre de mouvement coopératif, le Mouvement Desjardins adhère aux principes de la déclaration de l'identité coopérative internationale⁷ et plus particulièrement au septième qui précise que les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres;

Parce que la mission du Mouvement Desjardins est de contribuer, dans les limites de son champ d'action, au mieux-être économique et social des collectivités et donc, de leur prospérité durable;

Le Mouvement Desjardins accepte l'invitation qui lui est faite par le gouvernement du Québec à l'alinéa 3 de l'article 5 de s'associer et d'unir ses forces pour collaborer, planifier et agir de façon complémentaire et profitable aux collectivités québécoises.

5. PROPOSITIONS DE COLLABORATION ET CONDITIONS FAVORABLES

Coopérer pour créer la prospérité durable

Afin que cet engagement se concrétise, il apparaît indispensable de mieux le définir. S'il apparaît clairement que la nature même du Mouvement Desjardins l'amène à être un partenaire privilégié du développement collectif et, qu'à cet effet, il dispose déjà d'une gamme d'outils qui lui permette d'y contribuer activement, il est important de cerner les limites de son champ d'action.

⁷ Déclaration sur l'identité coopérative internationale <http://www.ica.coop/coop/principles/coopidentitylanguages.pdf> consultée le 3 janvier 2012

Plus précisément, sa mission est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de ses membres, de ses dirigeants et de ses employés.

Cette mission s'inscrit dans les valeurs coopératives fondamentales que sont la prise en charge et la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Fidèles à l'esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, l'intégrité, la rigueur, la responsabilité sociale et l'altruisme.

C'est dans cet esprit que le Mouvement Desjardins se doit de maintenir un juste équilibre entre les lois du marché, les règles internationales et son engagement dans le développement durable des collectivités qu'il dessert. Ceci implique aussi que les caisses Desjardins doivent répondre aux besoins de l'ensemble des membres et concilier des intérêts parfois divergents dans un esprit d'équité et de solidarité.

Cette solidarité ne peut pas être à sens unique : si la caisse se doit d'être engagée dans son milieu, celui-ci doit reconnaître et valoriser l'engagement des membres Desjardins. C'est la base même du modèle coopératif et il appert que l'intégration systématique de l'éducation à la coopération enrichirait les programmes scolaires et la formation en entrepreneuriat. Une meilleure appropriation du lien d'usage de leur coopérative par les membres renforcerait sans nul doute leur capacité d'action. En effet, les membres, à la fois décideurs et usagers, peuvent influencer les orientations de leur institution financière. Ils ont avec leur coopérative à la fois un lien de propriété collective et un lien d'usage et c'est ce double lien qui en fait la force.

Le projet de loi n° 34 met en valeur l'importance de la concertation et de la complémentarité et c'est dans cet esprit que le Mouvement Desjardins envisage de nouvelles pistes de collaboration avec le gouvernement du Québec ainsi qu'avec les collectivités territoriales.

Un diagnostic commun

Une condition indispensable à un partenariat durable est le partage d'une vision commune. Or celle-ci se construit sur la base d'un diagnostic partagé. Les territoires sont actuellement l'objet de nombreuses planifications qui s'appuient toutes sur un portrait de leur situation. Il en va ainsi des schémas d'aménagement et de développement ainsi que des plans de diversification économique des MRC, des plans d'action pour l'emploi et l'économie des CLD, le plan de développement de la société d'aide au développement aux collectivités (SADC), la planification du Centre local d'emploi, de la Chambre de commerce, de l'Association touristique régionale, du Conseil régional de la culture, de l'Unité régionale des loisirs, des commissions scolaires (MELS) et bien sûr le plan d'action de la Caisse Desjardins.

Le partage de ces portraits diagnostiques permettrait de les enrichir de l'ensemble des points de vue, favoriserait le partenariat des organisations concernées et éviterait des coûts inutiles. De plus, dans l'esprit de l'alinéa 4 de l'article 16 qui prévoit la mise au point d'indicateurs ou d'autres moyens pour mesurer la progression de l'occupation et de la vitalité des territoires, ceux-ci pourraient s'appuyer sur de plus nombreuses sources d'information.

Toutes ces informations pourraient être réunies dans un outil collaboratif de gestion de données qui pourrait être à la fois alimenté et consulté par les principaux partenaires socio-économiques concernés par le dynamisme des collectivités territoriales. Une piste intéressante et rapidement mise en fonction serait le Système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) qui contient déjà une part significative de ces informations auxquelles pourraient s'ajouter de nouvelles strates socio-économiques basées soit sur de nouveaux indicateurs, soit constituées par des données existantes détenues par d'autres partenaires. Considérant que les ressources publiques ne sont pas illimitées, ces informations pourront guider le choix stratégique des priorités d'action tant gouvernementales que locales en fonction des caractéristiques régionales.

Des services de proximité accessibles

L'accès aux services de proximité est un des enjeux centraux de l'occupation et la vitalité des territoires. Or, l'innovation et la concertation sont au cœur du succès de plusieurs expériences structurantes. Ainsi, des coopératives multiservices ont permis de donner un nouveau souffle à plusieurs collectivités dévitalisées ou à plus faible densité. Plusieurs conditions de succès ont été identifiées et un soutien public mieux ciblé dans un cadre légal adéquat favoriserait une plus grande vitalité des collectivités, qu'elles soient ou non en difficulté. Par exemple, le modèle des coopératives italiennes de solidarité sociale offre des pistes d'action porteuses. En effet, ces coopératives doivent poursuivre des objectifs sociaux tout en étant capables de fonctionner avec les règles du marché. Elles peuvent bénéficier de dérogations des normes lorsqu'elles viennent seconder les missions gouvernementales et municipales. En outre, elles peuvent bénéficier, dans certaines régions, d'exonérations de charges sociales du fait de leur statut. Elles sont de deux types :

- Les coopératives de type A oeuvrent dans le champ des services socio-éducatifs et sanitaires auprès de publics désavantagés, tels que les services d'aide à domicile. Elles exercent des activités non marchandes pour répondre à des besoins sociaux.
- Les coopératives de type B travaillent quant à elles sur le champ de l'insertion professionnelle, à partir d'activités agricoles, industrielles, commerciales ou de services. Elles se situent dans un marché concurrentiel, tout en s'engageant à intégrer parmi leurs salariés des personnes en difficulté. À l'image des entreprises adaptées qui emploient des personnes handicapées, elles intègrent aussi des personnes qui se sont éloignées du marché du travail.

Si plusieurs services privés et publics peuvent être jumelés dans de telles coopératives, le gouvernement du Québec peut déjà dispenser certains services de proximité en partageant certaines infrastructures. Dans cette optique, le Mouvement Desjardins serait prêt à explorer le partage d'infrastructures technologiques d'accès⁸ avec les services gouvernementaux.

Un plan numérique

Les technologies de l'information sont, sans nul doute, des outils essentiels au développement des régions éloignées comme des milieux urbains. Mais ceux-ci sont encore peu utilisés. Si l'accès physique s'est amélioré, il est encore inadéquat et parfois inexistant dans plusieurs régions du Québec, complexifiant l'innovation en matière d'accès aux services de proximité.

Mais plus inquiétant encore est le peu d'appropriation par les entreprises de ces formidables outils qui pourraient d'une part stimuler l'innovation et d'autre part augmenter significativement leur productivité, enjeu crucial identifié par l'ensemble des observateurs et analystes économiques.

Le gouvernement du Québec se doit d'établir clairement sa volonté de propulser le Québec à l'ère numérique afin de développer la production et l'offre de contenus numériques, de diversifier les usages et les services numériques et enfin de structurer la gouvernance et l'écosystème de l'économie numérique. Il apparaît qu'un Plan numérique donnerait un signal clair qui favoriserait un plus grand dynamisme du secteur privé dans ce domaine ainsi qu'une plus grande cohérence dans le développement collectif grâce aux nombreux outils de collaboration du Web 2.0. Enfin, l'adoption de plans numériques territoriaux permettrait la mise en œuvre locale de cette orientation nationale.

⁸ Telle que la borne multiservices mentionnée précédemment

Recommandations

1. Que le gouvernement du Québec soutienne le développement d'une plate-forme collaborative commune de gestion des données sur les territoires et leurs collectivités accessible aux principaux partenaires socio-économiques.
2. Que le gouvernement du Québec évalue et procède à la mise en place d'un cadre légal et d'un soutien public ciblé favorables à l'établissement de coopératives multiservices dispensant des services de proximité, tel que proposé par le CQCM. Le Mouvement Desjardins, quant à lui, continuera à contribuer à leur développement ainsi qu'à celui des autres secteurs coopératifs.
3. Que le gouvernement du Québec, avec la collaboration active du Mouvement Desjardins, explore le partage du développement d'un réseau d'infrastructures technologiques permettant l'accès à différents services aux citoyens.
4. Que le gouvernement du Québec se dote d'un Plan numérique et favorise l'adoption de plans numériques territoriaux.

6. CONCLUSION

Coopérer pour maintenir la vitalité des collectivités

Aujourd'hui plus que jamais la coopération apparaît comme un modèle financier d'avenir créateur de prospérité durable. Le Mouvement Desjardins, en mettant l'argent au service du développement humain, l'a clairement démontré et entend maintenir son engagement envers la prospérité durable de l'ensemble des collectivités québécoises. Première institution financière au Québec, il a su allier rentabilité et accessibilité. Par le présent mémoire, il réitère sa confiance dans la richesse du savoir-faire de ses membres et de leurs collectivités et s'engage à soutenir, dans les limites de son champ d'action, le développement du Québec.